

# POLITIQUE INTERNATIONALE

## FICHE 2

### RELATION OTAN - UE

Ce qu'en dit l'accord de gouvernement (page 181-210 de l'accord de Gouvernement)

« **Pour des raisons d'efficacité**, nous investirons, par le biais de l'Union européenne et conjointement avec elle, dans des alliances plus vastes, en **priorité la relation transatlantique**. La coopération transatlantique, qui repose sur des valeurs et des intérêts communs, recèle **un potentiel considérable dont il faut tirer parti au maximum**, surtout sur le plan de la sécurité internationale – dans le cadre de l'OTAN - et du commerce international – dans le cadre d'un accord global sur le commerce et les investissements entre l'UE et les États-Unis ».

L'action du gouvernement belge passera donc par une politique volontariste menée tant à l'UE pour un développement de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC), en ce compris son volet « gestion civile des crises » qui en constitue une plus-value très crédible, qu'à **l'OTAN qu'il convient de maintenir robuste, opérationnelle et axée sur les menaces et défis actuels**, conformément aux conclusions du sommet de l'OTAN du 4-5 septembre 2014. »

Le gouvernement plaide pour le développement d'une relation stratégique entre la PSDC et l'OTAN. Concrètement, il faut par conséquent tâcher de promouvoir **une coordination optimale dans le processus de décision entre l'UE et l'Alliance Atlantique Nord** ainsi qu'une cohésion renforcée entre la PSDC et l'OTAN.

**La sécurité belge n'est pas plus européenne qu'atlantique et vice-versa**. Nous avons besoin d'une alliance forte de l'OTAN avec les États-Unis et ces derniers ont besoin d'une Union Européenne solide et bien intégrée. Le gouvernement s'attèlera dès lors au renforcement de la Politique Européenne de Sécurité et Défense ainsi qu'à la crédibilité de notre Défense au sein de l'OTAN.

L'OTAN en tant qu'organisation continue de jouer un rôle pivot dans notre politique de sécurité et de défense, tant au niveau de la dissuasion et de la défense du territoire de l'OTAN, qu'au niveau des efforts de maintien de la paix et de la sécurité ailleurs dans le monde.

**La Belgique restera par conséquent un partenaire solidaire et crédible au sein de l'OTAN et plaidera pour que l'OTAN continue de relever de nouveaux défis.**

L'UE doit accentuer son rôle « d'acteur mondial » dans les domaines de la paix et de la sécurité par le truchement d'une politique de sécurité et de défense plus solide, et le gouvernement entend bien y contribuer. Dans le domaine de la sécurité et de la défense, **l'UE est un acteur complémentaire par rapport à l'OTAN**. Elle doit prendre davantage de responsabilités dans la résolution de certaines crises. Le gouvernement prendra et soutiendra des initiatives au niveau européen pour qu'un déploiement des EUBG soit facilité. La réforme des EUBG sera préconisée, dans le sens d'un partage plus équitable des charges et des risques entre les États membres. »

## Ce qu'en pense la CNAPD

---

### Il y a des questions sans réponses :

- Quel est donc ce « *potentiel considérable* » dont il faudrait tirer parti un maximum à l'intérieur de l'OTAN et au travers du TTIP (dont le lien, politiquement extrêmement dommageable, est fait dans cette déclaration de politique générale ?) et qui commanderait que l'OTAN relève de nouveaux défis ?
- Sur quelle base le lien est-il fait entre une action plus soutenue de l'OTAN et les efforts pour la paix et la sécurité dans le monde ?

L'OTAN se donne une nouvelle légitimité bien loin de sa première raison d'être, à savoir la défense du territoire de ses membres, au travers d'une succession de concepts stratégiques identifiant de nouvelles « menaces » et de nouveaux « risques »:

- En faisant cela, l'OTAN s'éloigne de plus en plus de sa base légale, à savoir le Traité de Washington de 1949.
- Il tend à se substituer à l'ONU, institution multilatérale à visée universelle.
- L'identification des menaces et leur hiérarchisation est à l'opposé de celles prises en comptes par les Nations-Unies.

### Du bouclier à l'épée

- L'OTAN a progressivement glissé d'une alliance défensive qui devait agir sur son territoire dans le respect de la charte des Nations Unies vers une force d'intervention préventive agissant aux quatre coins de la planète, et si nécessaire sans mandat de l'ONU: de bouclier, l'OTAN est devenue une épée. L'Alliance capitalise sur le manque de moyens des Nations Unies pour intervenir et protéger ses intérêts qui ne sont pas nécessairement ceux du reste du monde.

La Belgique est-elle obligée d'agir sous l'égide de l'OTAN quand il s'agit de sa sécurité ? Il a des alternatives...

- Un partenariat eurasiatique.
- Une défense autonome.

Au vu de tout cela, la CNAPD demande, sinon la dissolution de l'OTAN dans un avenir immédiat, au moins une réduction de l'implication de la Belgique et de l'Union européenne au sein de l'Alliance militaire. Indispensable dans l'objectif d'un monde plus en paix et moins violent.

Lien mémorandum de la CNAPD: Point VI. « Revendications »  
Lien plaidoyer OTAN